

RAPPORT N° 05/6-07
au Conseil Municipal

OBJET

CHEMIN DU PITON BOIS-DE-NEFLES
AMENAGEMENT DE LA PARTIE HAUTE DE LA VOIE

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui de l'aménagement sécuritaire de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux de construction du réseau d'eaux pluviales et de réfection de la voirie sur la partie haute du Chemin du Piton Bois-de-Nèfles, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

L'existence de réseaux de collecte des EP sur la voirie des écarts a pour conséquence la dégradation des structures des chaussées existantes. La partie haute du Chemin du Piton Bois-de-Nèfles est dans cette configuration ; par ailleurs, elle ne répond plus au trafic actuel. La bande de roulement est très réduite et dégradée suite à l'infiltration des eaux pluviales. L'objectif est de canaliser les EP sur la partie haute de la voie et de refaire l'aménagement routier.

Plan de financement prévisionnel

- Estimation totale du projet		160 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	136 000,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	24 000,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-07
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

OBJET

**CHEMIN DU PITON BOIS-DE-NEFLES
AMENAGEMENT DE LA PARTIE HAUTE DE LA VOIE**

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement de la partie haute du Chemin du Piton Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant.

- Estimation totale du projet		160 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	136 000,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	24 000,00 € HT

DELIBERATION N° 05/6-07

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL